

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MARS 2014

Présents : M. Christian CHEVALEYRE, Maire, Melle Aurélie PASCAL, MM. Jacque DOUARRE, Gérard MAI, Mmes Véronique FAUCHER- CONVERT, Céline THENOT, Adjointes, MM. Jean-Louis DHUIT, Paul FERRET, Jean-Claude GUELON, Gérard BERTON, Guy DUVERGER, Henri JOUBERT, Michel DAJOUX, Mme Marie-Thérèse PILANDON, MM. Gérard BONNEFOY, Jean MALCROS, Mme Nadine BOST, M. Jean-Marie PILLER, Mme Laetitia ACHAÏBI, M. Edmond BERODIAS, Mme Viviane BAFOIL, M. Jean AULAGNIER, Mme Simone MONNERIE, M. Eric CHEVALEYRE.
Absents avec procuration : Melle Mylène CHAPUIS à Melle Aurélie PASCAL, Mme Denise CHARBONNEL à M. Jacque DOUARRE, M. Patrick BESSEYRE à Mme Simone MONNERIE.
Absentes : Mmes Pascale PERNET, Annik TRAIT-PROTIERE.
Secrétaire de séance : Mme Céline THENOT

Ouverture de la séance à 18H30



RAPPORT D'ACTIVITES

Mr Le Maire

Exposé à l'assemblée les différents points abordés lors d'une rencontre qui s'est déroulée dernièrement à Saillant en présence des Présidents des différentes communautés de communes de l'arrondissement. Ont été évoqués :

- Le dossier de réhabilitation de la piscine qui devrait recevoir le soutien de l'ensemble des participants
- L'opportunité d'envisager le portage de certains projets d'investissements structurants par un syndicat d'arrondissement. Après débats il a été souhaité privilégier un portage par une communauté de communes laquelle pourrait ensuite bénéficier du soutien des autres.
- La décision d'interpeller à nouveau la région afin qu'elle puisse mettre en place une ligne budgétaire permettant de soutenir financièrement la réhabilitation des locaux communaux mis à disposition du Greta ce qui est une spécificité locale. Il est rappelé que les autres Greta de la Région sont hébergés dans les lycées et donc pris en charge sur les crédits régionaux. La spécificité ambertoise ne saurait être un motif permettant à la région de s'abstraire de toute prise en charge financière.

Mr Aulagnier : Concernant la procédure en cours de cession du 1^{er} étage de la cité administrative, il souhaite savoir où en est l'établissement du règlement de copropriété.

Mr Le Maire répond que ce dossier est entre les mains du Notaire qui outre l'acte de cession a en charge la rédaction du règlement de copropriété ceci sur la base d'un état de division établi par le cabinet Géoval.

Mr Aulagnier intervient ensuite pour regretter l'absence de bilan à la suite de l'adhésion de la commune à l'EPF SMAF.

Concernant le terrain acquis dernièrement par l'EPF dans le secteur de l'esplanade Robert Lacroix, il a pu constater que des travaux ont été réalisés par la commune sur une partie de ce terrain. Il souhaite savoir si l'EPF a été informé de cette situation. Il considère en effet que ces travaux auraient du être précédés par un rachat de ce terrain par la Commune.

Mr Mai répond qu'il s'agit de travaux à caractère provisoire destinés à permettre aux campings cars de stationner ailleurs que sur l'esplanade elle-même.

Concernant l'adhésion à l'EPF/SMAF **Mr Le Maire** regrette que cette question revienne de manière récurrente en discussion. Il précise que cette adhésion s'est inscrite dans un contexte de

solidarité avec les autres collectivités du département, Ambert étant à l'époque une des seules communes du Département à ne pas adhérer à l'EPF.

Mr Aulagnier précise que Clermont-Ferrand est la collectivité qui utilise le plus les services de l'EPF bénéficiant ainsi de la solidarité départementale. Il regrette que Clermont-Ferrand ne fasse pas preuve de la même solidarité en ce qui concerne la mutualisation des coûts de transport des ordures ménagères en direction de l'incinérateur.

Au terme de ce rapport d'activités, Monsieur le Maire propose de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

Il propose en premier lieu d'approuver le compte rendu de la séance du 18 février 2014 dont le secrétariat était assuré par Mme Viviane BAFOIL. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.



BUDGETS PRIMITIFS 2014

De manière globale, les budgets primitifs 2014 se présentent de la façon suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
<i>Budget Commune</i>	8 323 491 €	3 759 346 €
<i>Budget Assainissement</i>	301 100 €	741 755 €
<i>Budget service des Eaux</i>	156 900 €	356 686 €
<i>Abattoir</i>	102 070 €	156 593 €
<i>Cinéma</i>	245 200 €	105 100 €
<i>Régie de chaleur</i>	380 338 €	447 513 €
TOTAL	9 509 099 €	5 566 993 €

BUDGET COMMUNE

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à un montant de 8 323 491 €.

Il a été construit en tenant compte des principales orientations annoncées lors du DOB qui s'est tenu le 18 février 2014 à savoir :

- Des taux de fiscalité locale inchangés
- Un endettement maîtrisé
- Capacité d'autofinancement calée au minimum sur un montant de 1,140 M€.

La part des frais de personnel (Chap 012) en progression de 5.8%, intègre le GVT (glissement vieillesse technicité, les accroissements de charges décidés par l'Etat pour 2014 ainsi que l'impact pour une année entière de la réforme des rythmes scolaires. Les frais supplémentaires générés par les TAP étant estimé à 150 000 €.

Concernant la fiscalité le produit attendu inscrit au BP s'élève à 2 714 754 € et correspond au produit des bases notifiées pour 2014 par les taux inchangés de fiscalité à savoir : TH : 10.69%, FB : 19.60 % et FNB : 73.97 %.

Enfin concernant la DGF le crédit inscrit correspond à une estimation, les services de L'Etat n'ayant à ce jour pas communiqué les attributions effectives pourtant annoncées pour la 2^{ème} quinzaine de février.

La section d'investissement s'équilibre à un montant de 4 526 726 € qui s'articule autour des dépenses suivantes :

- Déficit 2013 : 840 804 €
- Dette et ONA : 976 300 €
- Dépenses restes à réaliser : 756 421 €
- Dépenses nouvelles : 1 185 820 €

Le financement de ce budget est assuré à hauteur de 44 % par des recettes nouvelles, 19 % par des restes à réaliser (parmi lesquels l'emprunt RAR), 13 % par un emprunt nouveau et 24 % par affectation du résultat voté à la suite de l'approbation du compte administratif 2013.

Au terme de cette présentation et des débats qui ont suivis le conseil municipal :

1) Par vingt six voix pour et une abstention (Mr Ferret) fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2014:

Taxes	Rappel taux 2013	Bases d'imposition notifiées	Taux 2014	Produits
Taxe d'habitation	10,69 %	8 714 000	10,69 %	931 527
Taxe sur le foncier bâti	19,60 %	8 375 000	19,60 %	1 641 500
Taxe sur le foncier non bâti	73,97 %	191 600	73,97 %	141 727
			Total	2 714 754

2) Par quatorze voix pour, quatre voix contre (Mme BAFOIL, M. AULAGNIER, Mme MONNERIE, M. BESSEYRE par procuration) et neuf abstentions (MM. FERRET, BERTON, JOUBERT, DAJOUX, Mme PILANDON, M. MALCROS, Mme BOST, MM. PILLER, BERODIAS)

➤ Adopte le budget primitif 2014 du budget principal de la commune, section de fonctionnement.

3) Par quatorze voix pour, et treize abstentions (MM. FERRET, BERTON, JOUBERT, DAJOUX, Mme PILANDON, M. MALCROS, Mme BOST, M. PILLER, M. BERODIAS, Mme BAFOIL, M. AULAGNIER, Mme MONNERIE, M. BESSEYRE par procuration)

➤ Adopte le budget primitif 2014 du budget principal de la commune, section d'investissement.

BUDGETS PRIMITIFS 2014 – SERVICES ASSAINISSEMENT, EAUX, ABATTOIR, CINEMA, SECTIONS.

Après avoir écouté les exposés de Mr le Maire et des différents adjoints concernés, le Conseil Municipal :

- unanime, approuve les Budgets Primitifs 2014 du service des eaux, de l'abattoir, de la régie du cinéma La façade ainsi que les budgets des sections de Gourre et de la Rodarie.
- Par vingt-six voix pour et une abstention (Mr FERRET) approuve le Budget Primitif 2014 du service de l'assainissement

REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le conseil municipal, unanime après avoir écouté cet exposé, décide d'approuver le barème suivant concernant les durées d'amortissement applicables aux immobilisations de la régie de distribution de chaleur :

Immobilisations Incorporelles

Logiciels 2 ans

Immobilisations Corporelles

- Voitures 10 ans
- Camions et véhicules industriels 8 ans
- Mobilier 15 ans
- Matériel de bureau électrique ou électronique 10 ans
- Matériel informatique 5 ans
- Matériels classiques 10 ans
- Coffre-fort 30 ans
- Installations et appareils de chauffage 40 ans
- Appareils de levage-ascenseurs 30 ans
- Appareils de laboratoire 10 ans
- Équipements de garages et ateliers 15 ans
- Équipements des cuisines 15 ans
- Équipements sportifs 15 ans
- Installations de voirie 30 ans
- Plantations 20 ans

- Autres agencements et aménagements de terrains 30 ans
- Constructions sur sol d'autrui sur la durée du bail à construction
- Bâtiments légers, abris 15 ans
- Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques 15 ans

BUDGET PRIMITIF 2014 – REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR

Après avoir écouté les précisions et explications apportées par Mr Mai, le Conseil Municipal par vingt trois voix pour et quatre abstentions (Mme Bafoil, Mr Aulagnier, Mme Monnerie et Mr Besseyre par procuration)

- approuve le Budget Primitif 2014 de la régie de distribution de chaleur.

SUBVENTIONS 2014

Unanimité du Conseil Municipal pour l'attribution des subventions spécifiques suivantes :

↺ Amicale des Sapeurs Pompiers	14 000 €
↺ Amicale du Personnel	64 000 €
↺ Coopérative scolaire (voyage 2014)	7 000 €
↺ Ecole privée	41 900 €
↺ Régie du cinéma le Façade : autorisation à donner pour verser la subvention d'équilibre dans la limite des crédits inscrits au budget soit :	48 000 €
↺ Jeunes sapeurs pompiers de Marat :	500 €
↺ Lycée (voyage Ecosse) :	1 500 €

La subvention pour l'école privée (voyage scolaire) d'un montant de 2.200 € est approuvée par vingt six voix pour et une abstention (Mr Duverger).

MARCHES PUBLICS

Un exemplaire de la liste des marchés publics conclus en 2013 est remis à chacun des conseillers municipaux. Conformément à la réglementation en vigueur cette liste fera l'objet d'un affichage en mairie et d'une publication sur le site internet de la collectivité.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Dans le cadre d'une réorganisation de services consécutive aux mouvements constatés au sein du service Etat civil, le conseil municipal unanime approuve les modifications suivantes :

- 1) - Suppression d'un poste de rédacteur territorial.
 - Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet.
- 2) - Suppression d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet (17H30).
 - Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (17H30).

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

- **Non-exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :**
 - N° 7 : Consorts BISGIN - Section AZ n°101 - Rue Michel de l'Hospital
 - Prix : 55.000€ - Acquéreur : Mr et Mme AIT OUSSOUMOUR Mohamed
 - N° 8 : YILMAZ - Section AI n°95 - 15 Rue Mendes France - Prix : 128.000€ - Acquéreur : Mr GOURBEYRE Michael et Mme GRILLOT Claire
 - N° 9 : GRANDIDIER-BERTRAND – Section AS n° 94 – Valeyre – Prix : 16.000 € - Acquéreur : Mr et Mme GUILLOT.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20H00.

